

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

23 mars 2021

LUTTE CONTRE LE DÉRÈGLEMENT CLIMATIQUE - (N° 3995)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

**AMENDEMENT**

N° 1624

présenté par  
Mme Ménard

-----

**ARTICLE 53**

À l'alinéa 7, après le mot :

« chargée »

insérer les mots :

« , en concertation avec les maires, ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

L'autorité compétente en matière de création d'aménagement et de création des zones d'activité économique doit travailler avec les maires, acteurs locaux par excellence.